

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE

DEL 2021/16

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TRANCHE 2022 DU PPRE

		Nombres de membres	
Date de convocation :	16 septembre 2021	En exercice :	21
Date d'affichage :	16 septembre 2021	Présents :	11
Séance du :	5 octobre 2021	Votants :	12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE CINQ OCTOBRE A DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans les locaux de la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, à Laigneville (Oise).

Membres titulaires présents : Madame Chantal BARBAY, Francine PELTIER, Messieurs Jean-Guy BRUYER, Patrick DAVENNE, Jean-Jacques DEGOUY, Bernard DUBOUIL, Olivier FERREIRA, Raymond GALLIEGUE, Francis THOMAZON.

Membres suppléants présents : Messieurs Serge LAMBERT, Jean-Paul MARAZANOFF.

Membres titulaires absents : Messieurs Jean-Paul BALTZ, Jean-François CROISILLE, Olivier DE BEULE, Frans DESMEDT, Jean-Pierre GOURDOU, Patrick GUIBON, Jérémy LAGACHE (pouvoir à Monsieur Jean-Paul MARAZANOFF), Roger MENN, Francis MENU, Jean-Claude PELLERIN, Nicolas TASSEL, Christophe YSSEMBOURG.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Conformément à sa programmation, le syndicat réalisera en 2022 la troisième tranche du PPRE. Cette dernière comprend l'entretien de la Brèche entre Litz et Fitz-James ainsi que de quelques affluents (ru Ste Catherine, ru du Héron, ru des Ecoullaux, ru des marais, ru du Bois Hubert, ru des Blancards). Ces travaux sont financés à 40% par l'Agence de l'eau et à 40% par le Conseil Départemental de l'Oise.

La tranche comprend également des actions de restauration susceptibles d'être financées à 80% par l'Agence de l'eau (Airion, Avrechy et Agnetz).

Le conseil syndical, après délibération, **à l'unanimité**,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du conseil départemental de l'Oise pour les travaux d'entretien prévus à la tranche 2022 à 40% chacun,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour les travaux de restauration prévus au PPRE à hauteur de 80%,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire, compte tenu de la réception
en sous-préfecture.